

Appel à candidature : exploitation temporaire d'un espace agricole de la ville d'Albertville

Contexte :

L'EPFL de la Savoie a acquis pour le compte de la commune d'Albertville la parcelle AZ 262 située rue Pasteur à Albertville d'une surface de 25 268 m² en nature de prés. Par convention en date du 7 mai 2021, l'EPFL a mis à disposition de la commune une partie de ce terrain (environ 21 100 m²) avec autorisation pour la commune à en faire usage, à le louer, et à en assurer l'entretien courant, dans l'attente de son affectation définitive.

En mai 2022, la commune a ainsi mis à disposition 12 000 m² de cette parcelle à l'association Chantier Savoyards Solidaires (groupe AART) pour que l'association y déploie un jardin d'insertion par le maraîchage bio « R'ESSources ». Une production de légumes biologiques y a été lancée.

Suite à l'annonce de l'arrêt d'activité par le groupe AART du jardin d'insertion en mars 2024, et afin que les terrains ne restent pas incultes, la ville propose de mettre à disposition cet espace, de façon temporaire, à un (de) nouveau(x) porteur(s) de projets.

Descriptif des terrains, bâtiments et équipements mis à disposition :

- Terrains mis à disposition :
 - o 12 000 m² (lot A) comprenant 4 serres dotées d'un système d'irrigation => possibilité de location ou de vente des serres par l'ancien exploitant (groupe AART)
 - o 4 100 m² (lot B)
- Un système d'irrigation est en place => possibilité de location ou de vente du réseau aérien d'irrigation par l'ancien exploitant (groupe AART)
- Mise à disposition gratuite d'un hangar d'une surface de 150 m² pour un usage de stockage situé sur le tènement de la MDA L'annexe 1045 avenue des trois poiriers
- Terrains certifiés bio, agrément à renouveler



Type d'occupation temporaire possible :

- Usage temporaire par des agriculteurs pour des productions agricoles
- Création de jardins collectifs temporaires
- Autres activités temporaires en lien avec la production alimentaire

Conditions de mise à disposition :

- Comodat d'un an (prêt à usage précaire), renouvelable par reconduction expresse pendant 3 années maximum. Chacune des parties pouvant y mettre fin moyennant préavis adressé à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois à l'avance.
- Coût : prêt gracieux.
- L'emprunteur devra produire une attestation d'assurance pour tous les risques habituellement qualifiés de locatifs ainsi que pour la responsabilité civile
- Accès à l'eau : l'emprunteur prendra à sa charge l'abonnement à l'eau et le règlement des consommations d'eau.

Durée de l'appel à projet : Date limite de retour : vendredi 10 mai 2024 à 17h00

Candidatures :

- Rédiger un dossier explicatif du projet comprenant notamment : le nom et les coordonnées de la structure porteuse du projet, les surfaces demandées et si possible leur localisation sur un plan, l'objectif du projet, les moyens alloués, le calendrier de mise en œuvre,...),
- Envoyer le dossier à l'adresse suivante : benedicte.coutos@albertville.fr

Pour toute question, contacter :

Bénédicte COUTOS – Responsable des affaires générales – 04 79 10 43 73 – benedicte.coutos@albertville.fr

Pour toute question sur le matériel (serres, système d'irrigation, autre matériel disponible), contacter :

Gauthier MESTRALLET – 06.60.36.82.46 - g.mestrallet@tri-vallees.com

Attribution des terrains à partir de : dès que le porteur de projet aura été choisi par la ville d'Albertville.